

# Compte rendu du Conseil municipal du Mardi 22 avril 2014

## Séance ouverte à 20h

Absent(s) excusé(s) : Néant

Secrétaire de séance : Eve Beaudoin

Proposition de vote à main levée : Pas d'opposition faite par le conseil municipal.

1. **Approbation du compte rendu du 4 avril 2014 relatif à l'élection du maire et des adjoints**

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.**

Réussite à l'examen professionnel pour Marie-Pierre Gros.

→Création du poste : voté à l'unanimité.

3. **Création d'un poste d'attaché territorial.**

Promotion interne pour Anne-Sophie Mouyon.

→Création du poste : voté à l'unanimité.

4. **Indemnités de fonction du maire et des adjoints.**

Diminution des indemnités par rapport au mandat précédent en raison de la baisse démographique de la population à Luc.

Au précédent mandat, le Maire était indemnisé à hauteur de 1 101 € brut/mois et les Adjoints 386 € brut/mois.

Conformément au code général des collectivités territoriales, les indemnités sont fixées par un taux règlementaire applicable à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit l'indice 1015. Pour les communes de moins de 500 habitants, ce taux est de 17% pour le Maire avec une majoration de l'indemnité au titre de commune chef-lieu du canton à hauteur de 15%, et de 6,60 % pour les Adjoints.

Proposition adoptée par 10 voix pour et 1 abstention.

5. **Indemnités de gestion et de conseil budgétaire du receveur municipal.**

Indemnité de conseil : Le montant de l'indemnité est calculé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement de la collectivité, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

Indemnité de confection des documents budgétaires : pour un montant de 45,73 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. **Autorisation donnée au Maire pour le recrutement d'agents non titulaires de remplacement.**

Considérant que les besoins des services de la commune peuvent nécessiter le recrutement d'agents non titulaires pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires à temps partiel ou indisponibles,

Proposition approuvée à l'unanimité.

**7. Pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal.**

Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Et

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Proposition approuvée à l'unanimité.

**8. Composition des commissions municipales et autres ; désignation des délégués aux organismes extérieurs.**

Le Maire est président de toutes les commissions municipales et organismes extérieurs.

	Com. Municipales	Responsable	Titulaires	Suppléants
1	Appels d'offres	Christian Breyton	Charles Eglaine, Didier Pagliaroli, Alexandra Baltazard	Chloé Gatta, Bruno Canepa, Mauricette Michel
2	Finances, Economie et Services Publics	Chloé Gatta	Alix du Mesnil, Didier Eglaine, Eve Beaudoin	Mauricette Michel, Christian Breyton, Charles Eglaine
3	Eau, Energie et Environnement	Didier Eglaine	Bruno Canepa, Christian Breyton, Charles Eglaine	Mauricette Michel, Alix du Mesnil, Alexandra Baltazard
4	Vie Culturelle, Tourisme et Patrimoine	Alix du Mesnil	Didier Pagliaroli, Christian Breyton, Bruno Canepa	Didier Eglaine, Mauricette Michel, Alexandra Baltazard
5	Social, Sport et Solidarité	Chloé Gatta	Didier Pagliaroli, Eve Beaudoin	Charles Eglaine, Alix du Mesnil
6	Education	Chloé Gatta	Didier Eglaine, Alix du Mesnil	Bruno Canepa, Eve Beaudoin
7	Développement Urbain, Voirie et Travaux publics	Didier Eglaine	Charles Eglaine, Alexandra Baltazard	Didier Pagliaroli, Christian Breyton, Eve Beaudoin
8	Transports et Sécurité	Alexandra Baltazard	Charles Eglaine, Eve Beaudoin	Bruno Canepa, Didier Pagliaroli
9	Dialogue municipal	Alix du Mesnil	Didier Pagliaroli, Eve Beaudoin, Bruno Canepa	Mauricette Michel, Christian Breyton, Alexandra Baltazard

Approuvé à l'unanimité.

Organismes extérieurs :

	Commission Communale des Impôts Directs		Mauricette Michel Eve Beaudoin Chloé Gatta	Bruno Canepa Alix du Mesnil Didier Eglaine
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	Maire	Didier Pagliaroli, Chloé Gatta, Bruno Canepa, Alix du Mesnil	4 membres extérieurs
	Commission Administrative de Révision des Listes Electorales	Maire	1 délégué désigné par le Préfet	1 délégué désigné par le Président du TGI
SDED	Syndicat départemental d'Energie de la Drôme	2 représentants de la commune	Jacques Sauvan + Bruno Canepa	
SDT	Syndical Départemental de Télévision	DISSOUS		
CCD	Communauté des Communes du Diois	Maire	Alix Du Mesnil Didier Eglaine	
	Centre Hospitalier de Die	1 représentant de la commune au sein du conseil d'administration	Mauricette Michel	
AGEDI	Agence de Gestion et de Développement Informatique		Marie-Pierre Gros	
EPI	Espace Public Internet		Représentant de la commune : Christian Breyton	Animateur : Mr Pognant
	Préfecture de la Drôme - Sécurité routière	Déléguée :	Alexandra Baltazard	
	Préfecture de la Drôme - Défense	Correspondante :	Alexandra Baltazard	
CDG	Centre de Gestion de la Drôme - Conseil d'administration			

Approuvé à l'unanimité.

**9. Transfert de propriété de la Halte-garderie de Luc.**

Vente à la Communauté des Communes du Diois du bâtiment de la Halte-garderie et du terrain AH 346 dont la modification parcellaire a défini les parcelles 457 de 495 m<sup>2</sup> et 459 de 4 m<sup>2</sup> propriétés de la Commune de Luc en Diois sis rue des Ecole 26310 Luc en Diois pour un prix arrêté à 55 094.71€ net

La commune de Luc en Diois aura la possibilité de racheter le terrain et le bâtiment si avant fin 2025 l'activité crèche halte-garderie n'était plus exercée dans ces biens.

Proposition adopté par 8 voix pour et 3 abstentions

#### **10. Projet d'acquisition d'un radar pédagogique.**

Présentation au conseil d'une vidéo sur le radar pédagogique de vitesse solaire de marque Evolis par Alexandra Baltazard (Garantie du matériel et maintenance sur deux ans).

Le radar est mobile, donc déplaçable sur plusieurs sections de la commune comme par exemple au faubourg Saint Bernard montée et descente, grande rue, route de Châtillon....

Le radar ne fonctionne pas au-dessus d'une certaine vitesse pour ne pas inciter les automobilistes à vouloir faire des records de vitesse.

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général la subvention maximale au titre des amendes de police.

Proposition adoptée à l'unanimité pour un montant d'acquisition de 3 061,76€ TTC

#### **11. Communications du Maire et questions diverses.**

\* Assemblée générale de la Marpa le mercredi 23 Avril à 18h présidée par Mr Parent.

\* Journée du mardi 13 mai :

9h30 Raccordement réseau Marpa, Bruno Canepa présent

10h Visite du sinistre de Mme Lemoigne Macif, Eve Beaudoin présente

10h30 Réunion de la Commission sécurité à la Colonie PTT, Didier Eglaine présent

\* Proposition de mise à disposition d'une boîte à idées à l'entrée de la mairie

\* La commission « dialogue municipal » se mettra en place à l'automne 2014, pour s'occuper en premier des dossiers en cours et urgents.

\* Bruno Canepa s'occupera du label Terre d'avenir en fin d'année 2014 ou début d'année 2015 pour les mêmes raisons que la commission « dialogue municipal ».

\* Dossier urgent : la piscine. Réflexions sur l'acquisition de la bâche à bulles, du tarif, et des horaires d'ouverture de la piscine.

\* Visite du camping par les conseillers municipaux pour le grillage tout le long du nouveau terrain pour éviter les intrusions.

\* Démocratie participative : Proposition de commissions citoyennes qui sont des instances de concertation regroupant élu(e)s et citoyens pour travailler ensemble sur des projets comme le fleurissement ...

Séance levée à 21h40.